



Pays d'Armagnac

Délibération du Bureau N°1 – 01/02/2021 – 1.1

Séance du 1^{er} février 2021

Date de la convocation 22 janvier 2021

Nombre de délégués	13
Nombre de présents	8
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	3
Vote	
- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

L'an deux mille vingt-et-un et le premier février, à 14h30, le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, à Eauze, sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : BOISON Maurice, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara

Excusés : MELIET Nicolas

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

04/02/2021

A été nommée secrétaire de
séance : **Mme Barbara NETO**

Et publication le

04/02/2021

Date d'affichage

04/02/2021

Nature de l'acte : 1.1

Attribution du marché "Mission d'assistance à l'élaboration du Projet de Territoire du PETR du Pays d'Armagnac"

Le Président rappelle la délibération prise par le Comité Syndical le 30 novembre 2020 et l'autorisant à lancer une consultation en vue de recruter un prestataire chargé d'une mission d'assistance à l'élaboration du Projet de Territoire du PETR du Pays d'Armagnac.

Le Président rappelle que le PETR du Pays d'Armagnac s'est d'ores et déjà donné une ambition : être un Territoire de transitions écologique et énergétique, alimentaire, économique, sociale.

Les attentes relatives à la présente mission sont de 3 ordres :

- Fédérer les acteurs élus, socio-économiques, citoyens autour de cette ambition
- Définir les marqueurs et leviers d'attractivité du Pays d'Armagnac cohérents avec cette ambition
- Bâtir un plan d'action propre à répondre à cette ambition

Au-delà de la présentation du projet politique du PETR du Pays d'Armagnac, le Projet de Territoire aura vocation à être le support des futurs outils contractuels mis en œuvre par le PETR.

A cette fin, la présente mission se décomposera en 3 phases :

- La réalisation du diagnostic partagé de territoire,
- La définition des enjeux de développement et de transition(s),
- L'élaboration de la stratégie et sa déclinaison en objectifs opérationnels, dans une démarche de marketing territorial.

La consultation a été lancée le 4 décembre 2020 et 5 candidats y ont répondu : AGATTE, CITADIA, ELAN, LA FABRIQUE DES TERRITOIRES INNOVANTS, STRATEAL.

Après analyse documentaire des 5 candidatures, AGATTE et CITADIA sont invités à présenter ce jour leurs offres respectives devant les membres du Bureau.

Où l'exposé du Président et la présentation de leurs offres respectives par les candidats AGATTE et CITADIA, le Bureau du PETR du Pays d'Armagnac, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 Abstention, 0 Contre

ATTRIBUE le marché "Mission d'assistance à l'élaboration du Projet de Territoire du PETR du Pays d'Armagnac à la société AGATTE, pour un montant de 38 475 € TTC.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches, signer tous les documents afférents à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,

Le Président,

M. Michel GABAS

